

Ouagadougou, le 07 DEC 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel inter -Etats d'entrée à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (I.F.O.R.D) de Yaoundé pour l'obtention d'un Master professionnel en Démographie est ouvert les 21 et 22 février 2018 dans le centre unique de Ouagadougou, au titre de la session de 2018.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé par le Conseil d'Administration de l'Institut.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au concours, les fonctionnaires de l'Etat des deux sexes âgés d'au plus quarante-sept (47) et justifiant d'au moins de trois (03) ans de service effectif dans son emploi actuel au 31 décembre 2018 et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé et titulaires de l'un des diplômes suivants :

Concours de type A :

- Licence en Démographie
- Licence en Géographie
- Licence en Sociologie
- Licence en Anthropologie
- Tout autre diplôme reconnu équivalent

Concours de type B :

- Diplôme d'Ingénieur des travaux statistiques
- Licence en Sciences économiques
- Licence en Mathématiques
- Licence en Statistique ou en Informatique
- Tout autre diplôme reconnu équivalent

Les dossiers de candidature sont reçus au période, jours, heures et lieu ci-après :

Période : du 12 au 22 décembre 2017 ;

Jours de réception : du lundi au samedi ;

Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;

Lieu de réception : Institut National de la Statistique et de la Démographie, sis à Ouaga 2000.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour d'un stage de formation doivent justifier de deux (02) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de leur reclassement.

Les candidats déjà admis à un concours de la fonction publique ou en formation dans une école professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisés à concourir.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes:

- Une demande manuscrite timbrée à 200 francs (timbre fiscal) comportant l'avis motivé du supérieur hiérarchique immédiat et adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale;
- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du diplôme requis ;
- Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB);
- Deux (02) photos d'identité ;
- Un certificat de visite et de contre-visite timbré à 300 francs (timbre fiscal) ;
- Un curriculum vitae saisi, daté et signé du candidat;
- Un certificat administratif attestant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté délivré par son Directeur des ressources humaines ou son DAAF ;

Les dossiers seront complétés en cas d'admission.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours sont les suivantes :

Epreuves	Durée
Epreuve commune de culture générale	4 heures
Mathématiques A et B	4 heures
Probabilités et statistiques A et B	4 heures

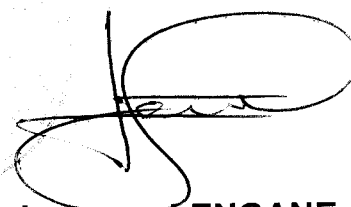
Les candidats sont informés que l'admission aux concours ne donne pas droit à une bourse. Le reclassement concernera uniquement ceux qui remplissent les conditions d'emploi de Statisticien.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation de la CNIB ayant servi au dépôt du dossier de candidature.

L'appel des candidats est fixé à 7 heures le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE